



2 suspension de permis : 1 par le préfet et 1 par la police

Par **Edwigeco**, le **06/09/2016** à **20:14**

Bonjour,rnrnPourriez vous, s'il vous plaît, me renseigner. rn rnMon fils s'est fais arrêter par la police, nous avons reçu une suspension de permis du préfet du 19.07 au 19.11. rnSachant que nous l'avons reçue par recommandé le 18.08 rnNous sommes donc allés remettre sont permis au commissariat le 24.08. rnrnLa personne qui l'a reçu au commissariat lui a refait une suspension de permis datée du 24.08 au 24.12. rnrnPouvez vous me dire si c'est normal car les dates des deux suspensions ne sont pas identiques. rnrnMerci beaucoup.

Par **BrunoDeprais**, le **06/09/2016** à **21:17**

BonsoirrnrnQuelques doutes quant à l'expression.rnEn premier lieu c'est une rétention administrative en attente de jugement.rnVotre fils était en récidive?rnLa peine n'a pas été infligé par le commissariat en tout cas.

Par **Visiteur**, le **06/09/2016** à **21:59**

Bonsoir,rnLe commissariat n'a pas ce pouvoir, ils ont fait leur travail, soit une rétention de 4 mois à compter du jour où vous avez apporté le permis.